
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 août 2020 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
Mme Suzie Miron, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 1232

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

CE20 1233

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 1234

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 1235

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE20 1236

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 10 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE20 1237

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE20 1238

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 20 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE20 1239

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 25 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE20 1240

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 30 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE20 1241

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 3 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE20 1242

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Applied Electronics Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements multimédia dans le bâtiment multifonctionnel et l'espace public de l'esplanade Tranquille, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 441 853,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17959;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 278,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 092,68 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1201009004

CE20 1243

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Construction Jessiko inc., cinq contrats pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain sur mesure dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 980 615,27 \$, taxes incluses, répartie comme suit, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17987;

Lot no	Montant, taxes incluses
4A	278 598,31 \$
4B	132 221,27 \$
4C	120 586,06 \$
4D	157 115,64 \$
4E	292 093,99 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 147 092,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, répartie proportionnellement dans les cinq contrats;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1201009005

CE20 1244

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 006 033,72 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1203438011

CE20 1245

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes selon les modalités d'adjudication, pour chacun des territoires énumérés, pour une durée de 60 mois, les services d'élimination des ordures ménagères, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18052 :

Contrats d'élimination				
Fournisseurs	Tonnages et contingences (tonnes)	Contrats (\$)	Contingences (\$)	Total - contrats (\$)
Les Entreprises Raylobec Inc.	267 461	15 077 816	753 891	15 831 707
Recyclage Notre-Dame Inc.	329 963	13 145 991	657 300	13 803 290
Total - Élimination		28 223 807	1 411 190	29 634 997

- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2022 comme suit : de 167 829 \$ en 2022, de 167 097 \$ en 2023, de 166 360 \$ en 2024 et de 165 311 \$ en 2025 (total 666 597 \$, taxes nettes);

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1206717005

CE20 1246

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des arrondissements, pour une durée de 60 mois, les contrats de service de collecte et de transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18052 et aux montants ci-après désignés ainsi que les montants de contingences :

Contrats de collecte et transport					
Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Contrats (\$)	Contingences (\$)	Total - contrats (\$)
Derichebourg Environnement Canada	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	14 309 858	692 670	15 002 528
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	11 298 857	109 370	11 408 227
GFL Environmental Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	LaSalle	19 548 083	948 016	20 496 099
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	LaSalle	6 590 649	63 796	6 654 445
Derichebourg Environnement Canada	OM-CRD-RV-Sapins	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	10 577 836	512 977	11 090 813
Derichebourg Environnement Canada	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Rosemont-La Petite-Patrie	14 054 151	682 343	14 736 494
Derichebourg Environnement Canada	CS	Rosemont-La Petite-Patrie	12 898 059	124 850	13 022 909
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Le Sud-Ouest	4 720 859	45 697	4 766 555
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Outremont	2 403 134	23 262	2 426 396
GFL Environmental Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Saint-Léonard	14 135 181	684 684	14 819 865
Derichebourg Environnement Canada	CS	Saint-Léonard	6 663 887	64 505	6 728 392
JR Services Sanitaires	CS	Ville-Marie	9 199 275	89 047	9 288 322
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Villeray	5 186 380	50 203	5 236 583
Total - Collecte et transport			131 586 211	4 091 417	135 677 628

- 3- d'accorder à Services Ricova inc., entreprise placée sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville, et plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des arrondissements, pour une durée de 60 mois, le contrat de service de collecte et de transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18052 et aux montants ci-après désignés ainsi que les montants de contingences :

Contrats de collecte et transport					
Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Contrats (\$)	Contingences (\$)	Total - contrats (\$)
Services Ricova Inc.	CS	Lachine	5 012 284	48 518	5 060 801
Services Ricova Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Le Plateau-Mont-Royal - 1	9 431 532	456 035	9 887 567
Services Ricova Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Le Plateau-Mont-Royal - 2	8 007 223	387 167	8 394 390
Services Ricova Inc.	CS	Pierrefonds-Roxboro	6 786 293	65 690	6 851 982
Total - Collecte et transport			29 237 332	957 409	30 194 741

- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021 comme suit : de 5 763 261 \$ en 2021, de 6 556 830 \$ en 2022, de 7 248 641 \$ en 2023, de 7 851 104 \$ en 2024 et de 8 473 286 en 2025, pour un total de 35 893 121 \$, taxes nettes;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire de 784 127 \$, taxes nettes, en provenance des dépenses contingentes de la Ville vers le budget de fonctionnement de l'année 2020 du Service de l'environnement;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1206717004

CE20 1247

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de huit mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglçage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18120 et au tableau de prix reçus joint ;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Cargill Limitée	Groupe A (Sel régulier)	8 850 643,51 \$
Cargill Limitée	Groupe B (Sel traité)	1 729 436,68 \$
Compass Minerals Canada Corp.	Groupe A (Sel régulier)	5 827 128,82 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 281 641,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1204983004

CE20 1248

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 \$, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy, dans le cadre du contrat accordé à Gateway Ticketing Systems inc. (CG17 0471);
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Gateway Ticketing systems inc. (CG 17 0471), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424 \$ à 984 335,91 \$, taxes incluses;

- 3- d'autoriser Mme Liza Sarraf, Directrice Engagement numérique du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1207655002

CE20 1249

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et Gateway Ticketing Systems inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 605 320,38 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser Mme Liza Sarraf, directrice - Engagement numérique du Service des technologies de l'information, à signer les documents relatifs pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1207655003

CE20 1250

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 362,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP20022-182295-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 111 436,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1203438024

CE20 1251

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 413 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 10388;
- 2- d'autoriser une dépense de 676 687,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 433 080 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1208661001

CE20 1252

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Stradco Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un aqueduc secondaire dans l'Allée des Tanneries, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 636 194,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 424311 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 63 619,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 31 809,73 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1205843003

CE20 1253

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage dans les rues Saint-Gabriel, Saint-Pierre, des Récollets, Le Moyne et Marguerite d'Youville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 256 921,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 453712;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 538,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 49 889,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1207231057

CE20 1254

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 10 972 064,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15511;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 645 809,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 523 574,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1206810004

CE20 1255

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 220 712,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15509;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 233 106,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1206810005

CE20 1256

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Coffrages Alliance Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 mètres cubes, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 145 012,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 371 751,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 862 312,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1203438028

CE20 1257

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 536 653,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10374;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 180 498,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 872 199,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1198457002

CE20 1258

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte situé au 12001 boul. Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 643 314,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15637;
- 3- d'autoriser une dépense de 325 264,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 149 621,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1208091002

CE20 1259

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Nordmec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection prioritaires phases 1 et 2 à l'usine de production d'eau potable Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 772 253,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10317 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 065 837,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 688 612,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1207343001

CE20 1260

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'un montant de 9 816 309,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon dans le boulevard Pie-IX, à l'intersection de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB), conformément aux documents de l'appel d'offres public 202108;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 472 446,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 636 424,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1200575011

CE20 1261

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 176 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458020;
- 3- d'autoriser une dépense de 417 600 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1207231061

CE20 1262

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la 1^{re} prolongation, pour une période de 12 mois, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.) (CG17 0094), soit du 30 mars 2020 au 29 mars 2021, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1207231062

CE20 1263

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trente mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services professionnels en gestion du changement, pour chacun des articles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17995;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Alithya Services-conseils inc	Lot 1 - Services professionnels en gestion du changement	682 951,50 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 2 - Services professionnels en gestion du changement	634 131,97 \$
Talsom Inc.	Lot 3 - Services professionnels en gestion du changement	844 807,56 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1208751001

CE20 1264

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Tetra Tech QI inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 741 149,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17979;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1206236001

CE20 1265

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Réal Paul architecte inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 356 107,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18095;
- 3- d'autoriser une dépense de 135 610,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 74 585,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1206318001

CE20 1266

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et de conduites d'égout par chemisage;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire Tetra Tech QI inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat (lot 1) de services professionnels pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de la qualité, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 128 114,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18062;
- 4- d'accorder au seul soumissionnaire Cima + S.E.N.C, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat (lot 2) de services professionnels pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de la qualité, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 4 422 340,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18062;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1207231065

CE20 1267

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Technologies Pure Canada, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat 1 pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 437 470 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17861;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Technologies Pure Canada, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat 2 pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 124 910,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17861;
- 4- d'autoriser une dépense de 243 747 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat 1;
- 5- d'autoriser une dépense de 212 491,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat 2;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1207090001

CE20 1268

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel M^e André Comeau, de DHC Avocats inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élues et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 39 401,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 20-18236 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1204320006

CE20 1269

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18162;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Cima+ s.e.n.c.	Lot 1	1 004 845,86 \$
GLT+	Lot 2	1 293 106,58 \$
Cima+ s.e.n.c.	Lot 3	944 356,36 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 150 726,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;
- 4- d'autoriser une dépense de 193 965,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2;

- 5- d'autoriser une dépense de 141 653,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1205965001

CE20 1270

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1200298001

CE20 1271

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver une entente d'évaluation pour déplacement de réseau entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX entre les rues Jean-Talon et Everett, dans le cadre du projet de service rapide par bus SRB Pie-IX;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 249 495,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1200575010

CE20 1272

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Nicholas Meace et Jason Hlohinec, un terrain vacant ayant front sur la rue Joly, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué lot 4 589 809 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1195840002

CE20 1273

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Robert Delisle, un terrain vacant ayant front sur l'avenue du Ruisseau, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué lot 4 297 762 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1205840001

CE20 1274

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, le bâtiment situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés, ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, moyennant un loyer symbolique de 100 \$ pour la période, excluant les taxes, le tout selon les termes et les conditions prévues à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1205941003

CE20 1275

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2020 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1205877001

CE20 1276

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Le conseiller François W. Croteau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'addenda no 1 à la convention 2018-2020 intervenue entre la Ville de Montréal et C2.MTL, et accorder un soutien financier de 350 000 \$, majorant ainsi la montant total de l'entente de 750 000 \$ à 1 100 000 \$ à la suite du regroupement de l'événement C2 avec celui de Movin'On;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.035 1207019001

CE20 1277

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 220 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour l'année 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1207233004

CE20 1278

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation en 2020 d'un projet d'animation culturelle dans le cadre du plan de relance du centre-ville de Montréal, mis en œuvre dans le contexte de la crise de la COVID-19;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1208781003

CE20 1279

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 130 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. dans le cadre de l'organisation de la 26^e édition de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1191084005

CE20 1280

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Mois de l'héritage latino-américain de Montréal, pour l'année 2020, pour la célébration en octobre du « Mois de l'héritage latino-américain » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1204005003

CE20 1281

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 45 200 \$ à Action Prévention Verdun, pour l'année 2020, pour la reconduction de son projet « Travail de milieu famille pour les familles issues de l'immigration », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1205970004

CE20 1282

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à Vélo Québec Association pour la réalisation de son projet « Parc d'éducation cycliste » pour l'année 2020, dans le cadre de la mise en place du Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1207463001

CE20 1283

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un cachet à cinq artistes couvrant les droits de diffusion pour leurs chansons pour un total de 5 288,85 \$, taxes incluses, dans le cadre de la série de baladodiffusions au sujet de l'histoire des Concerts Campbell;
- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces artistes, établissant les modalités et conditions de versement de ces cachets;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1208873001

CE20 1284

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 150 000 \$ à Montréal en Histoires, soit 450 000 \$ en 2020 et de 350 000 \$, par année, pour 2021 et 2022, pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire et son développement vers les arrondissements;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1208781002

CE20 1285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme pour un service de location de casiers en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium ainsi que la gestion du prêt des appareils électroniques aux visiteurs du Biodôme et la vente des guides d'identification des espèces du Biodôme aux visiteurs, pour une somme maximale de 79 332,75 \$, taxes incluses, plus 100 % des recettes tirées de la location des casiers évaluées à 150 000 \$, pour trois ans;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1200348003

CE20 1286

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une parcelle du lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté Est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-49 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une parcelle additionnelle pour une servitude temporaire de construction sur le lot 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté Est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-196 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser, relativement à l'acquisition d'une partie du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-165 Saint-Michel du dossier décisionnel 118731003 par le plan P-187 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser l'abandon des procédures d'expropriation entreprises à la suite du dossier décisionnel 117731003 et par le plan P-76 Rosemont, relativement à une partie de lot 1 879 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5- d'autoriser l'abandon des procédures d'expropriation entreprises à la suite du dossier décisionnel 117731003 et par le plan P-166 Saint-Michel relativement à une partie de lot 2 217 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 6- d'autoriser l'abandon des procédures d'expropriation entreprises à la suite du dossier décisionnel 117731003 et par le plan P- P-401060- 0020-115 relativement à une partie de lot 1 882 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 7- d'autoriser les dépenses d'un montant maximal de 25 059,09 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et de 77 153,74 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 8- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 9- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriante;
- 10- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1190575002

CE20 1287

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 14 mois, à compter du 19 octobre 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 6 693 pieds carrés situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 133 812,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Jalbec inc., au montant de 344 925 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences de 232 249,50 \$, représentant une dépense maximale de 577 174,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1204565004

CE20 1288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM19 1384 adoptée au conseil municipal du 16 décembre 2019 afin d'abolir la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'Est de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1201179012

CE20 1289

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver, pour une période de deux ans, la déclaration de compétence à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1208480006

CE20 1290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables transitoires dans la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire, et dans la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1201097015

CE20 1291

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1202621004

CE20 1292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1202937001

CE20 1293

Vu la résolution CA20 12157 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 27 juillet 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), pour les travaux en lien avec le projet pour la construction d'un nouveau bâtiment industriel dans le parc d'affaires situé aux 9005, 9015 et 9025, du boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1207715015

CE20 1294

Vu la résolution CA20 08 0369 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 août 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des modifications au système de drainage de rétention dans le cadre d'un agrandissement au bâtiment et du réaménagement du stationnement de la propriété située au 400, boulevard Lebeau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1205208005

CE20 1295

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à réaliser des travaux de drainage de la rue Zénon-Gareau sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal, constitué d'une partie du lot 4 310 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est situé à l'intérieur des limites du Grand parc de l'Ouest dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, le tout selon les termes et conditions stipulés à la demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1206037007

CE20 1296

Il est

RÉSOLU :

de céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif demandeurs ci-après indiqués et situés sur le territoire de la Ville de Montréal :

OBNL :

- Afrique au féminin;
- Centre pour femmes autochtones;
- Jeunesse au Soleil / Sun Youth organisation;
- On sème;
- SINGA Québec;

ÉCO-QUARTIERS :

- Éco-quartier - Rosemont / Petite Patrie;

CUISINES COLLECTIVES :

- Bouffe-Action de Rosemont;
- Cap St-Barnabé (Hochelaga-Maisonneuve);
- Chic Resto Pop;
- GROUPE C-VERT;

SOCIÉTÉS PARTENAIRES :

- Domaine Joly - De Lotbinière;
- Société Environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV);
- Société Saint-Vincent de Paul;
- Société des Rhododendrons du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1202843001

CE20 1297

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 9 111 499,88 \$, taxes incluses, dont 1 145 683,32 \$ pour les contingences et 327 927,87 \$ pour les incidences, pour le contrat à être octroyé par la Société de transport de Montréal (STM) à MGB associées inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue De La Salle (projet 328702) et dans le boulevard Pie-IX, d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke (projet SRB Pie-IX), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la STM et la Ville de Montréal (CG19 0372);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1207231016

CE20 1298

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver, pour une période de deux ans, la déclaration de compétence concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1208480001

CE20 1299

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant la recommandation du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal en date du 28 juillet 2020;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement du mandat de Mme Nancy Shoiry à titre de directrice générale de la Société d'habitation et de développement de Montréal à compter du 30 août 2020 et pour une durée déterminée de 5 ans;
- 2- d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal et Mme Nancy Shoiry prévoyant le prêt de service de cette dernière;
- 3- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole de prêt de service pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1205981001

CE20 1300

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du paragraphe 1 de l'article 30 du Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel et intitulée « Ordonnance établissant des priorités relatives à l'octroi des subventions en vertu du Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1206924001

CE20 1301

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1201179013

CE20 1302

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1204341001

CE20 1303

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs », à la suite de l'avis de motion donné à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1200498005

CE20 1304

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1204520001

CE20 1305

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1206744004

CE20 1306

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1^{er} juin 2020;
- 2- que toutes modifications ultérieures aux modalités dudit contrat se feront en vertu de l'article 8.1 du règlement 13-01.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1208480005

CE20 1307

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vertu d'un droit d'initiative sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1201079006

CE20 1308

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport 2018-2019 sur l'exercice des pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications par la Ville de Montréal, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1206924002

CE20 1309

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1208736003

Levée de la séance à 9 h 58

70.001

Les résolutions CE20 1232 à CE20 1309 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville